



Mairie  
de  
**VALLÈGUE**  
(Haute-Garonne)

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 031-213105661-20240625-DB20240608-DE



*Republique Française*

## Extrait du registre des délibérations

### COMMUNE DE VALLÈGUE

**Délibération n° 2024-06-08**

SEANCE DU 25 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin à vingt-et-une heure, le conseil municipal de la commune de Vallègue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémy ZANATTA, Maire.

Date de convocation et publication : 20 juin 2024

Assistaient à la séance : ZANATTA Rémy, CAUSSINUS Serge, TUDELA François, ROUX Patrick, BEY-CREUX Céline, CARRIÈRE Jean-Louis, DEVORA Daniel, ESCRIEUT Patrice, GALTIER Patrice, MALET Jacques, ZINDEL Laurent.

Absents qui ont donné un pouvoir : **RICHER Pascale** a donné procuration à BEY-CREUX Céline, **SABLAYROLLES Evelyne** a donné procuration à DEVORA Daniel, **PINAUD Jérôme** a donné procuration à CARRIÈRE Jean-Louis et **GUILLES Bernard** a donné procuration à ZANATTA Rémy.

Secrétaire de séance : CAUSSINUS Serge

**Objet : Admission en non-valeurs des créances irrécouvrables**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la liste des créances pour lesquelles le recouvrement d'avère impossible. Elles concernent 12 comptes (exercices 2020 à 2023) et représentent un montant de 689,20€.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'admission en non valeurs desdites créances, dont la prise en charge pourra être effectuée par un mandat émis à l'article 6541 (pertes sur créances irrécouvrables) de la nomenclature M57.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Vallègue les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Rémy ZANATTA



Transmis au représentant de l'Etat le : 01/07/2024

Publié le : 01/07/2024